

Conseil d'administration *Séance du 5 octobre 2015*

Présents

M. Vincent Denby-Wilkes, Délégué interrégional du groupe EDF pour l'Ouest, Délégué régional du même groupe en Bretagne, Président du Conseil d'administration,
Mme Marie-Pierre Rouger, représentant M. Pierrick Massiot, Président du Conseil Régional de Bretagne,
M. David Alis, représentant M. Guy Cathelineau, Président de l'Université de Rennes 1,
Mme Anne Cammilleri, Professeure des Universités,
M. Pablo Diaz, Maître de conférences, Directeur adjoint et directeur des études,
Mme Audrey Lebois, Maître de conférences,
M. Bruno Tilly, Maître de conférences,
M. David Jouet, élève de l'IEP,
M. Benoît Marbotte, élève de l'IEP,
M. Hugo Salinas, élève de l'IEP,
Mme Corinne Diverrès, représentante des personnels.

Représentés

Mme Nathalie Loiseau, Directrice de l'Ecole nationale d'administration (ENA),
Mme Marie-Anne Lévêque, Directrice Générale de la DGAFP,
M. Olivier Bonsart, Président et directeur de la publication « 20 Minutes »,
Mme Anne Nicolas, Déléguée régionale du groupe La Poste en Bretagne,
M. Louis-François Le Glass, expert interrégional de la Caisse des Dépôts et Consignations,
M. Marcel Rogemont, représentant M. Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,
M. Guy Cathelineau, Président de l'Université de Rennes 1.
M. Gilles Antier, Professeur associé.
Mme Claire Toupin-Guyot, Maître de conférences.
M. Benjamin Alford, élève de l'IEP.

Excusés

M. Jean-Claude Casanova, Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques,
M. Erik Neveu, Professeur des Universités,
M. Christian Le Bart, Professeur des Universités,
Mlle Danielle McLean, élève de l'IEP,
M. Simon Marsal, élève de l'IEP,
M. Adrien de Prémoré, élève de l'IEP,
M. Maxime Sourdin, élève de l'IEP,
M. Vincent Toutain, élève de l'IEP.

Membres ayant voix consultative

Mme Isabelle Pellerin, représentant M. Emmanuel Couet, Président de Rennes Métropole,
M. Sébastien Châble, représentant l'association des Anciens élèves de Sciences Po Rennes,
M. Didier Jarnigon, Contrôleur budgétaire régional, représentant de M. Marc Cano, Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.
M. Romain Pasquier, Directeur de la recherche à l'IEP.

M. Gwenaël Leblong-Masclet, Directeur général des services de l'IEP,
M. André Nguyen, Chargé de mission,
Mme Marion Miquel, Chargée de communication.

M. Denby-Wilkes ouvre la séance à 17h03 et donne lecture des différentes procurations.

REPRÉSENTÉS	REPRÉSENTANTS
Mme Nathalie Loiseau	M. Vincent Denby-Wilkes
Mme Anne-Marie Lévêque	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Olivier Bonsart	M. Pablo Diaz
M. Marcel Rogemont	M. Pablo Diaz
M. Guy Cathelineau	M. David Alis
M. Louis-François Le Glass	Mme Anne Cammilleri
Mme Anne Nicolas	Mme Anne Cammilleri
M. Gilles Antier	Mme Audrey Lebois
Mme Claire Toupin-Guyot	Mme Audrey Lebois
M. Benjamin Alford	M. Hugo Salinas

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CA DU 11 MAI ET DU 22 JUIN 2015

M. Denby-Wilkes met aux voix les procès-verbaux (PV) des séances du CA des 11 mai et du 22 juin 2015.

En l'absence d'observations, les PV des séances du CA des 11 mai et du 22 juin 2015 sont adoptés à l'unanimité.

II - INFORMATION DE LA DIRECTION

M. Le Floch aborde quatre points. Le premier concerne l'arrivée de nouveaux personnels enseignants et administratifs. Le deuxième se rapporte à la décision du Conseil d'Etat dans l'affaire du recrutement d'un professeur d'aménagement du territoire, poste ouvert au concours en 2013. Le troisième intéresse les événements qui se dérouleront lors de la journée du jeudi 15 octobre prochain. Le dernier point porte sur la politique de site et la tenue d'une réunion de travail avec le Président de l'Université de Rennes 2 et ses vice-présidents recherche et formation.

Sur l'arrivée de nouveaux personnels enseignants et administratifs, M. Le Floch annonce que cinq nouveaux enseignants rejoignent l'équipe pédagogique : M. Arnaud Stimec,

professeur en sciences de gestion ; M. Thibault Tellier, professeur en histoire contemporaine ; Mmes Marie Pélichet, Sandrine Leloup et Marta Iglesias, professeures agrégées et certifiée de l'enseignement secondaire affectées dans l'enseignement supérieur respectivement en anglais, en sciences économiques et sociales et en espagnol. L'équipe administrative accueille également deux nouveaux venus : M. Pierre Chauveau en qualité de contrôleur de gestion et Mme Vera Koudelkova au service financier.

Sur la décision du Conseil d'Etat dans l'affaire du recrutement d'un professeur des universités en aménagement de l'espace et du territoire, poste ouvert au concours en 2013, M. Le Floch explique qu'il a opposé son droit de veto à la liste de candidats proposée par le comité de sélection et adoptée par le conseil d'administration restreint (CAR), eu égard aux orientations stratégiques de l'établissement et compte tenu du profil du candidat souhaité par l'IEP. La candidate classée première sur la liste ayant été admise à l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm, le deuxième candidat sur la liste, s'estimant lésé, a intenté un recours en annulation contre les décisions défavorables du directeur lui faisant grief devant la juridiction administrative (Tribunal Administratif de Rennes, puis Conseil d'Etat).

M. Le Floch annonce que le Conseil d'Etat dans sa décision du 30 septembre 2015 a annulé les avis défavorables du directeur de l'IEP de Rennes pour insuffisance de motivation. Il affirme que le juge administratif reconnaît le bien-fondé du droit de veto exercé par le directeur de l'établissement et qu'il a rejeté les moyens du requérant tirés de la légalité interne comme le détournement de pouvoir ou l'erreur manifeste d'appréciation, moyens soutenus par trois enseignants ou enseignants-chercheurs de l'IEP au moment des faits.

M. Le Floch rappelle que l'affaire a été rendue compliquée, d'une part, en raison du jugement rendu de manière totalement incompétente par le Tribunal Administratif de Rennes, qui a néanmoins contraint le directeur de l'IEP à formuler un second veto sur des fondements qui ne pouvaient être identiques à ceux retenus dans sa première expression. Et, d'autre part, en raison du défaut de contradictoire subi par l'IEP consécutivement au fait que le Conseil d'Etat a omis de transmettre à la direction de l'Etablissement un certain nombre de pièces produites par le requérant au soutien de ses conclusions.

M. Denby-Wilkes demande quelle est la conséquence de cette décision juridictionnelle sur le recrutement en cause. Que se passe-t-il maintenant ?

M. Le Floch indique le retour à la décision initiale du CAR. Un temps de réflexion lui paraît nécessaire avant la prise de toute nouvelle décision de la direction.

Sur la journée du jeudi 15 octobre 2015, M. Le Floch déclare que cette journée sera émaillée de plusieurs manifestations. En effet, ce jour correspond au lancement officiel de la chaire « Territoires et mutations de l'action publique » ; une réunion des membres du comité d'orientation de la chaire rassemblant la région Bretagne, les conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, le Crédit Mutuel Arkéa, la Conférence des villes de Bretagne, la Chambre de commerce et d'industrie de Bretagne et l'Institut de la gouvernance territoriale et de la décentralisation se tiendra dans les locaux de l'IEP à 14h30. La leçon inaugurale publique de la chaire associée à la rentrée du Centre de préparation à l'ENA sera assurée par Romain Pasquier sur le thème : « Quelle place demain pour nos territoires ? Réforme territoriale et fédéralisme à la française ». Cette leçon se déroulera en la présence de Mme Marylise Lebranchu, Ministre de la décentralisation et de la fonction publique.

Ce même jour, les directeurs d'établissement d'enseignement supérieur et les présidents des universités rattachés à l'Université Bretagne-Loire (UBL) seront conviés à une réunion au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en présence de représentants du Commissariat général à l'investissement.

Ce jour concorde également avec celui des élections destinées à renouveler la composition du CA : elles concernent les étudiants, mais aussi les membres enseignants (collèges A et B), ainsi que le personnel administratif.

Enfin, le jeudi 15 octobre coïncide avec la date de remontée des travaux et de diagnostics pour le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

Sur la politique de site, M. Le Floch rappelle en préambule que l'IEP entretient de bonnes relations avec l'Université de Rennes 1 et que les deux établissements discutent de la prochaine convention qui va définir le cadre de leur coopération future. Les liens sont en revanche moins formalisés avec l'Université de Rennes 2 (qui n'est pas l'université de rattachement). M. Le Floch indique qu'il a rencontré le président de l'Université de Rennes 2 afin d'envisager des possibilités de coopération dans le cadre de la politique de site. Il précise aussi que l'IEP a participé à la rentrée commune organisée par la Conférence des grandes écoles. A cette occasion, les points forts et les complémentarités ont été recensés et sont susceptibles de déboucher sur des projets d'avenir.

M. Le Floch soutient que l'objectif des universités rennaises et des grandes écoles après la rupture de la fusion des universités de Rennes 1 et Rennes 2, consiste aujourd'hui à restaurer l'image du site.

M. Alis observe que le renforcement de la politique de site passe par la poursuite de bonnes relations entre l'IEP et l'Université de Rennes 1 qui existent dans le domaine de la recherche et de la formation. A cet égard, les travaux qui s'inscrivent dans le cadre de l'HCERES représentent une opportunité pour renégocier la convention de rattachement qui lie l'IEP et l'Université de Rennes 1 notamment dans le domaine des masters. Il rappelle que la loi du 22 juillet 2013 précise que les spécialités des mastères, au nombre de 5 000, disparaîtront au profit des mentions fixées à 246. Il note que des mentions communes existent déjà entre l'IEP et l'Université de Rennes 1 en droit, en économie et en gestion. Dans ces conditions, M. Alis propose que les deux établissements collaborent à la confection d'une nouvelle nomenclature sur les mentions.

Par ailleurs, il remarque que les bibliothèques de l'IPAG et de l'IEP disposent respectivement de 20 000 et de 30 000 ouvrages. Réunies, elles constituent le plus grand fond documentaire de l'Ouest sur l'action publique. Cette situation présente une piste intéressante de recherche et de collaboration en matière de documentation.

III – FINANCES

I - VOTE SUR LE BUDGET RECTIFICATIF N° 2 (FONCTIONNEMENT)

Lors de la séance du 22 juin dernier, M. Le Floch rappelle qu'il avait informé le CA de la notification par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) de la subvention pour charges de service public. La somme notifiée est en recul de 120 500€ par rapport au montant inscrit au budget initial. Cet écart correspond à l'absence de compensation par le MESR des désengagements de la FNSP. Il passe la parole à M. Leblong-Masclet.

M. Leblong-Masclet précise que le budget rectificatif n°2 ne concerne que la partie « fonctionnement ». Il indique, eu égard à la contraction du concours financier de l'Etat, qu'une série d'ajustements, tant en recettes qu'en dépenses, est intervenue pour assurer l'équilibre budgétaire.

Sur le plan des recettes, malgré les effets défavorables de la réforme de la taxe d'apprentissage, le produit de cette taxe s'est élevé à 95 000€, montant largement supérieur aux prévisions initiales prudentes de 60 000€. Par ailleurs, il souligne l'accroissement du nombre de contrats de professionnalisation offerts par nos partenaires à des étudiants de 5^{ème} année : 28 contre 20 l'an dernier. Cette évolution favorable permet de réévaluer le total des inscriptions à 166 850€ contre 101 880€ au budget initial. Enfin, il précise que, dans le domaine de la démocratisation, la banque BNP/Paribas a finalement confirmé son partenariat pour 2015, collaboration non prévue au budget initial ; soit une recette supplémentaire de 10 000€.

M. Leblong-Masclet relève également une évolution encourageante en matière de réajustements de dépenses. En effet, des économies ont été réalisées sur les enveloppes du nettoyage des locaux et des dépenses de personnel.

M. Jarnigon rappelle que le prochain budget de l'établissement devra se conformer au nouveau cadre budgétaire et comptable résultant du décret du 7 novembre 2013 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP). Au-delà du changement dans la présentation des documents, l'application de ce nouveau cadre aura pour effet de modifier sensiblement la vision des acteurs publics. En tout état de cause, il fournira plus de lisibilité aux actions conduites par l'IEP.

Le budget rectificatif n°2 (fonctionnement) est approuvé à l'unanimité.

2 – VOTE SUR LA DEMANDE DE DOMICILIATION DES ASSOCIATIONS « VINGT MILLE LIEUES SUR LES DUNES », « L'ASSOCIATION DU PARLEMENT DES ÉTUDIANTS DE RENNES » ET « SCIENCES PO RENNES TV »

M. Le Floch informe qu'il a reçu des demandes de domiciliation provenant de trois associations.

La première dénommée « Vingt mille lieues sur les dunes » vise à soutenir la participation d'un équipage au rallye-raid humanitaire étudiant « 4L Trophy » pour l'édition 2016. Le « 4L Trophy » qui représente le plus grand raid automobile étudiant humanitaire d'Europe a pour objectif d'offrir du matériel scolaire, paramédical et sportif aux enfants démunis du sud marocain.

La deuxième désignée « Parlement des étudiants de Rennes » a pour objet de promouvoir le débat démocratique entre étudiants rennais par la simulation de séances parlementaires, de favoriser l'art oratoire et d'exprimer ses idées avec éloquence. Ces exercices permettront aux étudiants de participer efficacement à la rencontre annuelle du Parlement des étudiants qui aura lieu à Paris en 2016.

La dernière surnommée « Sciences Po Rennes TV » a pour objet la création et l'alimentation d'une Web-télévision à l'IEP. Elle a pour objectif principal de couvrir les événements liés à la vie de l'établissement. M. Le Floch précise que l'association est déjà opérationnelle puisqu'elle a couvert la leçon inaugurale de Mme Corinne Lepage à Caen et a également assuré une interview de l'intéressée.

M. Le Floch n'émet aucune objection quant à l'hébergement de ces trois associations à l'IEP.

Les demandes de domiciliation des associations « Vingt mille lieues sur les dunes » ; « Parlement des étudiants de Rennes » et « Sciences Po Rennes TV » sont adoptées à l'unanimité.

IV – CHAIRE « TERRITOIRES ET MUTATIONS DE L'ACTION PUBLIQUE »

VOTE SUR LES CONVENTIONS PARTENARIALES

M. Pasquier explique que le jeudi 15 octobre sera marqué par la venue de Mme Marylise Lebranchu, Ministre de la décentralisation et de la fonction publique, dans les locaux de l'IEP de Rennes. La ministre participera au lancement officiel de la chaire « Territoires et mutations de l'action publique ». Cet événement se déroulera en trois temps.

D'abord, le premier comité d'orientation de la chaire réservé aux partenaires financiers de la région Bretagne se réunira à 14h30 (Cf. supra dans « Information du directeur », le détail des représentants des collectivités locales, organismes et entreprises participantes).

Puis, à partir de 17 heures, en collaboration avec le Centre de préparation à l'ENA (CPENA), M. Pasquier assurera la leçon inaugurale sur le thème : « Quelle place demain pour nos territoires ? Réforme territoriale et fédéralisme à la française » après les interventions de M. Le Floch, directeur de l'IEP, de M. Gil Desmoulin, directeur de la CPENA, de M. Thierry Burlot, vice-président de la Région Bretagne, chargé de l'aménagement du territoire et de Mme Véronique Robitaille, directrice de l'Institut national des études territoriales.

Enfin, la manifestation s'achèvera à 19 heures par un cocktail.

M. Chable déclare que l'association des Anciens élèves de l'IEP est ravie de participer à l'évènement. Il ajoute que l'association des Anciens élèves peut être un relais efficace dans le milieu de l'action publique.

M. Pasquier partage ce constat. Il indique que le réseau des anciens élèves a beaucoup servi à la création de la chaire. Il annonce que la première manifestation de la Chaire aura lieu le

26 janvier 2016 sur le thème de la fusion des communes en partenariat avec l'Association des Maires de France.

M. Alis salue la création de la Chaire qui participe à renforcer la visibilité de l'IEP. C'est également une excellente nouvelle pour l'image de Rennes.

M. Le Floch se félicite de la création de la direction de la recherche en janvier 2015 et de l'intégration de M. Pasquier dans l'équipe de direction. Il contribue à assurer l'efficacité du processus de recomposition de la recherche du site rennais.

Les conventions partenariales sont approuvées à l'unanimité.

V - RECHERCHE

1 – VOTE SUR LA SUBVENTION POUR LE COLLOQUE DU CRAPE

M. Le Floch indique que la demande de subvention émane du CRAPE. La subvention de 1 500€ servira à couvrir les dépenses liées à l'organisation d'un colloque sur l'engagement qui se tiendra dans les locaux de l'IEP de Rennes les 8 et 9 octobre prochain. Bien que ce colloque soit coordonné par deux maîtres de conférences de l'Université de Rennes 2, la demande est valable dès lors qu'il existe deux intervenants chercheurs de l'IEP, membres du CRAPE. M. Le Floch ajoute que la demande a été validée par la commission scientifique.

La demande de subvention de 1 500€ est approuvée à l'unanimité.

2 – VOTE SUR LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GIS INSTITUT DES AMÉRIQUES

M. Le Floch déclare que la convention de partenariat avec le groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Institut des Amériques » (IDA) représente un élément important de la politique de site. En effet, l'IDA-Rennes regroupe six établissements d'enseignement supérieur rennais : les Universités de Rennes 1 et de Rennes 2, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP), l'IEP de Rennes et Agrocampus Rennes-Ouest. Il mobilise une vingtaine d'unités de recherche comprenant une soixantaine d'enseignants-chercheurs, spécialistes des Amériques. L'IDA est hébergé à la Maison des sciences de l'homme en Bretagne.

M. Le Floch rappelle qu'à l'origine, l'IDA est né d'une initiative prise par des membres de l'IEP. L'établissement a suivi le projet à l'échelle locale et nationale et dispose aujourd'hui de nombreux représentants dans l'IDA. Le GIS est une structure qui fonctionne bien et qui produit des résultats.

La convention de partenariat est approuvée à l'unanimité.

VI - PÉDAGOGIE

1 – VOTE SUR LES RÈGLEMENTS DES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (ANNÉE 2015-2016)

- ANNÉE DE MOBILITÉ INTERNATIONALE (3^{ème} ANNÉE)

M. Diaz indique la reconduction du règlement de l'année de mobilité internationale applicable l'an dernier. La seule innovation concerne un module projet qui accompagne les stages à l'étranger. Il rappelle que le stage en 3^{ème} année est conditionné par l'obtention de la 2^{ème} année.

M. Jouet souhaite des informations sur l'année mixte.

M. Diaz signale que vingt départs ont été autorisés en année mixte au titre de la présente année universitaire. Les modalités de sélection reposent principalement sur le critère du mérite.

M. Chable déclare que l'association des Anciens élèves de l'IEP a nommé des référents dans différents pays pour aider à l'accueil des étudiants en 3^{ème} année. Il indique qu'une réflexion est actuellement en cours sur la contribution des Anciens en vue de la constitution d'un réseau pour faciliter la vie des étudiants à l'étranger.

Le règlement des modalités de contrôle des connaissances de l'année de mobilité internationale (3^{ème} année) est approuvé à l'unanimité.

- BACHELORS

M. Diaz déclare que le règlement des Bachelors est semblable à celui de l'année précédente.

M. Marbotte souhaite des précisions sur le chiffre de Bachelors recueilli à l'issue de l'année 2014-2015.

M. Diaz indique qu'une quarantaine de Bachelors ont été délivrés ; le nombre est inférieur à celui de 2014. Il rappelle que le diplôme n'a pas été délivré aux étudiants du Coursus intégré franco-allemand d'Eichstätt car ils bénéficient déjà de la remise du Bachelor allemand.

Les règlements des modalités de contrôle des connaissances des Bachelors sont approuvés à l'unanimité.

- EXAMENS – DISPOSITIONS GÉNÉRALES (ANNÉE DE CÉSURE)

M. Diaz annonce d’abord la reconduction de l’année de césure au titre de l’année universitaire 2016-2017. Une procédure de candidature a été établie à l’attention des étudiants intéressés, rappelant le calendrier à respecter, les pièces à fournir, les conditions à satisfaire et les documents à remplir. Les dossiers seront examinés par un jury de sélection qui rendra un avis définitif en juillet 2016.

Ensuite, M. Diaz indique que, suite aux modifications de cours survenues en 4^{ème} année, les administrateurs sont invités à voter de nouveau sur les propositions de maquettes qui prennent en compte ces nouveaux cours.

M. Marbotte prend acte de la reconduction de l’année de césure. Il rappelle que la liste SPRI avait exprimé l’hostilité des étudiants à sa suppression. S’agissant de la modification affectant les cours de 4^{ème} année, il fait part de la grogne des étudiants sur le changement de contenu intervenu à leur insu dans une conférence de méthode en « Affaires européennes » : le thème des « Frontières » a été substitué au profit de celui des « Villes durables ».

M. Salinas souligne que cette situation pose la question de la cohérence du cursus et de la transparence de l’information.

M. Diaz répond que, suite au départ d’un enseignant à l’Université de Lille (un ATER qui a obtenu un poste de maître de conférences), il a fallu réagir dans l’urgence. L’enseignant concerné avait assuré un cours sur la thématique des frontières au cours de la scolarité 2014-2015. Il reconnaît que les étudiants n’ont pas été prévenus de la modification du contenu de l’enseignement. Pour autant, il soutient que le cursus demeure cohérent dès lors que réfléchir et s’exprimer sur les villes durables, c’est aussi parler des migrations et donc des frontières.

M. Denby-Wilkes convient que ce sont les mêmes couverts mais pas le même menu.

M. Le Floch comprend le sentiment d’insatisfaction de certains étudiants. Pourtant, il estime que la majorité des étudiants ont apprécié les modifications apportées aux maquettes pédagogiques. Il observe que, lors de chaque rentrée – toujours affectée par des aléas-, des fausses notes ne sont pas à exclure.

Le règlement des modalités de contrôle des connaissances des examens et des dispositions générales (année de césure) est approuvé à l’unanimité.

- AEP- CEP

M. Diaz précise au préalable que les étudiants étrangers à l’IEP sont inscrits dans un programme spécifique appelé respectivement Certificat d’études politiques (CEP) pour un séjour d’une année et Attestation d’études politiques (AEP) pour un séjour d’un semestre.

Il indique que le règlement ne comporte pas de changements majeurs. La seule modification concerne les étudiants du CEP qui maîtrisent la langue française ; ces étudiants ont la faculté d’opter pour un cours, une conférence de méthode ou un séminaire à la place d’une

conférence de français et de disposer du système de crédit ECTS dans leur programme d'études.

Le règlement des modalités de contrôle des connaissances des AEP-CEP est approuvé à l'unanimité.

- AEPa -CEPa

M. Diaz annonce que les cours en anglais dispensés aux étudiants étrangers du CEPa seront ouverts aux étudiants Français. A l'inverse, les étudiants anglophones qui possèdent un très bon niveau en français ont la possibilité d'opter pour des cours magistraux en français proposés dans la maquette de l'IEP.

M. Le Floch signale que l'IEP accueille actuellement un enseignant-chercheur d'Ankara, boursier de l'Ambassade de France en Turquie. Cet enseignant assurera 10 heures de cours en anglais sur la situation de la Turquie.

Le règlement des modalités de contrôle des connaissances des AEPa-CEPa est approuvé à l'unanimité.

- M2 MANAGEMENT DES MÉDIAS

M. Le Floch déclare que l'innovation principale dans cette formation réside dans le parcours en alternance. Le passage à l'alternance permettra de recueillir à moyen et long terme des contrats de professionnalisation qui contribuent à une meilleure insertion professionnelle pour les diplômés. Il indique la délocalisation de la formation à Paris pour des raisons liées à l'offre et aux opportunités professionnelles.

Le règlement des modalités de contrôle des connaissances du M2 Management des médias est approuvé à l'unanimité.

- TEXTE DE CADRAGE DE LA MOBILITÉ DE 5^{ème} ANNÉE

M. Diaz rappelle que les étudiants de l'IEP ont la possibilité de suivre leur 5^{ème} année dans un autre établissement que l'IEP : IEP distinct ou autres Grandes écoles ou dans un master 2 d'une université française ou étrangère. Chaque étudiant émet au cours de sa quatrième année cinq vœux dont au moins un correspondant à un master 2 de l'IEP de Rennes et un autre se rapportant à un master d'un autre IEP.

M. Diaz souligne que l'IEP a pour objectif de préserver la grande qualité des M2 pour retenir les étudiants dans l'établissement et d'éviter des taux de départ trop élevé. Il rappelle que les autres IEP ne sont pas confrontés aux mêmes difficultés dès lors qu'ils n'ont pas adopté la même politique d'ouverture.

Le texte de cadrage concernant la mobilité en 5^{ème} année est approuvé à l'unanimité.

2 – VOTE SUR LE RÈGLEMENT DU DISPOSITIF DE FORMATION CONTINUE PRÉPARATOIRE A LA PRÉPA ENA

M. Leblong-Masclat annonce qu'il existe une préparation au pré-concours national d'entrée aux centres de préparation à l'Ecole nationale d'administration (CPENA). Bien que cette formation n'ait pas trouvé son public ces dernières années, elle correspond aujourd'hui à une véritable attente de salariés du secteur public ou du secteur privé qui envisagent de préparer des concours administratifs de catégorie A et A+.

Pour accompagner cette demande, il indique qu'un dispositif léger de formation totalement associé au CPENA a été mis en place : il prévoit des séances de préparation réparties sur sept samedis d'octobre 2015 à mars 2016 de 14h à 18h.

M. Leblong-Masclat signale qu'à ce jour, sept personnes sont inscrites à cette préparation.

M. Chable déclare qu'il existe une réelle volonté des Anciens de s'impliquer davantage dans le coaching des étudiants inscrits au CPENA : lors d'un premier appel de volontaires, 24 Anciens se sont proposés pour assurer cet encadrement.

Le règlement du dispositif de formation continue préparatoire à la prépa ENA est approuvé à l'unanimité.

3 – VOTE SUR LES MODALITÉS DU CONCOURS D'ENTRÉE EN 4^{ème} ANNÉE

M. Diaz commente les modalités du concours qui ne présentent aucun changement au regard du règlement établi l'an dernier. Il rappelle que ce règlement instituait une nouvelle procédure permettant l'inscription au concours des étudiants qui n'avaient pas réalisé un semestre à l'étranger. Ces étudiants lors de leur admission au concours doivent en contrepartie suivre une troisième année préparatoire qui inclut un second semestre à l'étranger, avant d'être admis en M1.

M. Diaz mentionne la modification de l'épreuve écrite d'admissibilité : une épreuve de spécialité (Droit, Economie, Histoire, Science politique, Gestion...) se substitue à l'épreuve de culture générale.

Les modalités du concours d'entrée en en 4^{ème} année sont approuvées à l'unanimité.

4 – VOTE SUR LES MAQUETTES PÉDAGOGIQUES 2015-2016

Les maquettes pédagogiques 2015-2016 sont approuvées à l'unanimité.

VII- QUESTIONS DIVERSES

M. Salinas, au nom de la liste SPRI, souhaite s'exprimer sur la question de l'affichage des associations à l'IEP. Il relaie le mécontentement des responsables des associations qui jugent sévères et très restrictives les dernières règles édictées en la matière. L'application de cette politique est d'autant plus difficile que le nombre des associations s'est beaucoup accru – plus de trente - alors que celui des emplacements et panneaux d'affichage est resté constant. Dans ces conditions, M. Salinas considère que la recherche d'une solution viable s'impose ; quant à lui, il propose la création de nouveaux panneaux fixes ou mobiles dans le grand Cloître.

M. Leblong-Masclat rappelle la position des emplacements existants (panneaux fixes et mobiles, pochette transparentes installées sur les portes vitrées de l'IEP). Il suggère de faire remonter l'information via l'Hebdo du Cloître ou d'alimenter le site internet de l'IEP.

M. Salinas estime que ces propositions déjà exploitées sont insuffisantes pour les associations. Il fait valoir que, si la communication des associations s'effectue le plus souvent sur les réseaux sociaux, l'affichage dans le cloître demeure une tradition à laquelle les associations et les étudiants sont profondément attachés. A cet égard, il souligne que chaque association s'investit beaucoup pour penser, créer et réaliser des affiches de communication.

M. Denby-Wilkes demande quelle décision la direction compte prendre face à une demande de maintien des traditions aussi éloquente.

M. Le Floch déclare avoir entendu l'appel des associations.

En l'absence d'autres observations, M. Denby-Wilkes lève la séance à 18h25.